Image not found or type unknown

LICENCIEMENT : Conges pendant le préavis

Par **schaeffer**, le **10/06/2009** à **22:38**

Responsable commercial dans l'immobilier, en période de préavis suite à un licenciement, puis_je prendre des congés. Cela rallonge-t-il le préavis?

Dans mon contrat il est précisé que d'un commun accord entre les parties, le 13ème mois et les congés payés sont inclus dans la rémunération. Cela veut-il dire que si je ne les prends pas ils ne me seront pas payés lors de mon solde de tout compte?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés